

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 151

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 24 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article, introduit par le Sénat en première lecture contre l'avis du Gouvernement, qui prévoit des reversements de fractions de TICPE à des collectivités établissant des documents de planification en matière environnementale.

En effet, cette proposition avait été rejetée par l'Assemblée nationale en première lecture. Elle reviendrait à priver l'État de plusieurs centaines de millions d'euros de recettes de TICPE et, compte tenu de l'imprécision de sa rédaction, serait inapplicable.